

LE COMMISSAIRE À LA SANTÉ ET AU BIEN-ÊTRE



apprécier
consulter
informer
recommander

LE COMMISSAIRE À LA SANTÉ ET AU BIEN-ÊTRE

Améliorer la santé et le bien-être,
c'est l'affaire de tous !



Colloque Écosanté
ACFAS, 6 mai 2008



Plan de la présentation

1. La contribution du Commissaire à l'amélioration de la santé et du bien-être
2. Améliorer la santé et le bien-être: c'est l'affaire de tous!



1. La contribution du Commissaire à l'amélioration de la santé et du bien-être



L'OBJECTIF DU COMMISSAIRE

- > Apporter un éclairage pertinent au débat public et à la prise de décision gouvernementale en matière de santé et de bien-être



LE MANDAT DU COMMISSAIRE

- > Apprécier
- > Consulter
- > Informer
- > Recommander



LE MANDAT DU FORUM

- > Donner son point de vue sur les éléments ou les questions que lui soumet le Commissaire
- > Contribuer à la réalisation du mandat du Commissaire
- > Les conclusions du Forum sont incluses dans les rapports du Commissaire, qui sont transmis au ministre et déposés à l'Assemblée nationale



L'APPORT DU FORUM DE CONSULTATION

- > Constitue une nouvelle instance démocratique
- > Donne un ancrage dans divers milieux
- > Apporte un éclairage différent sur les enjeux
- > Enrichit les perspectives d'analyse du Commissaire par la mise en commun des connaissances et des expériences des citoyens et des experts



2. Améliorer la santé et le bien-être, C'est l'affaire de tous!



UNE CONCEPTION LARGE DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE

- > La capacité physique, psychique et sociale des personnes d'agir dans leur milieu et d'accomplir les rôles qu'elles entendent assumer (article 1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux)



UNE PLACE IMPORTANTE POUR LES DÉTERMINANTS DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE

- > Cette conception large tient compte de l'impact des déterminants de la santé et du bien-être, notamment :
 - Les habitudes de vie
 - L'éducation
 - Le logement
 - Le transport
 - L'aménagement urbain
 - L'environnement physique
 - L'environnement social
 - Le revenu
 - Le système de santé et de services sociaux
- > La collectivité peut agir sur ces déterminants



UNE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE

- > L'amélioration de la santé et du bien-être est une responsabilité collective qui interpelle l'ensemble de la société, notamment :
 - l'État
 - les individus et les familles
 - les acteurs du réseau de la santé et des services sociaux (agences, CSSS, établissements, organismes communautaires, etc.)
 - les communautés locales et régionales
 - les écoles
 - les milieux de travail, etc.



L'APPORT DU COMMISSAIRE

- > Une vision d'ensemble
- > Une valorisation de la rencontre des savoirs des citoyens et des experts
- > Une perspective constructive d'amélioration continue, requérant l'engagement de tous et chacun
- > Un éclairage pertinent au débat public et à la prise de décision gouvernementale

LE COMMISSAIRE À LA SANTÉ ET AU BIEN-ÊTRE



apprécier
consulter
informer
recommander